

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU SAMEDI 12 DECEMBRE 2015 – 9 H 00  
Maison des Sports - Perpignan**

**Clubs Présents ou représentés :**

AMELIE LES BAINS – ARLES SUR TECH – ASPP Pays Catalan – BAGES - BAHO – BANYULS SUR MER – BELLEGARDE LE PERTHUS – BOMPAS – CABESTANY – CANET 66 – CERBERE – CERET – CLAIRA – CORNEILLA DEL VERCOL – DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE – ELNE – ESPIRA DE L'AGLY – ILLE SUR TET – LAROQUE DES ALBERES – LATOUR BAS ELNE – LE BARCARES – LE BOULOU – LE SOLER – MAUREILLAS – PALAU DEL VIDRE – POLLESTRES – PORT VENDRES – RIVESALTES – FONT ROMEU – SAINT ANDRE – SAINT CYPRIEN – SAINT ESTEVE – SAINT FELIU D'AVALL – SAINT GENIS DES FONTAINES – SAINT PAUL DE FENOUILLET – SAINTE MARIE LA MER – SALSSES LE CHATEAU – SOREDE – THEZA – THUIR – TORREILLES – TOULOUGES – TROUILLAS – USAP TENNIS – VERNET LES BAINS – VILLELONGUE DELS MONTS – VILLEMOLAQUE – VILLENEUVE DE LA RAHO.

**Assiste :** Vincent JARDY : Commissaire aux Comptes.

---

48 clubs sont présents ou représentés, ce qui fait un total de 167/214 voix. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement.  
Le livret de l'assemblée générale est remis à chaque représentant de club.

**Accueil des Présidents :**

Le président Bernard MASSINES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les représentants des clubs présents, à Jean ROMANS, Président du Comité Olympique et sportif et au Président de la Ligue de Tennis Languedoc Roussillon Eric LARGERON

Il excuse : Mr DOAT, Directeur de la Direction départementale de la Cohésion Sociale, et Monsieur OLIVE Député, Conseiller Territorial délégué aux sports.

---

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 30 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

---

## **INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE BERNARD MASSINES**

Le président Bernard MASSINES débute l'assemblée par la lecture de son discours. Il relate les actions engagées sur l'année tennistique 2014-2015 et présente le programme des manifestations et actions 2015-2016.

### **Election du délégué à l'assemblée générale de la F.F.T. :**

Sont élus à l'unanimité en tant que délégués à l'assemblée générale de la F.F.T. : Bernard MASSINES (titulaire) Elisabeth NIGAY (suppléante).

### **Vote des modifications des statuts 2014 :**

Elisabeth NIGAY explique que la principale modification est liée à la parité hommes/femmes. Propositions adoptées à l'unanimité.

### **Vote des modifications des statuts 2015 :**

#### Modifications apportées :

Article 3 : Moyens d'action : tiret 8 :

Ajout de la phrase : Relations avec les structures sportives habilitées (clubs).

Article 6 : Attributions – paragraphe 2 :

Ajout de la phrase : Et des articles 42 et suivants des règlements administratifs de la FFT.

Article 6 : Attributions – paragraphe 5 :

Ajout de la phrase : dans le délai de 2 mois suivant sa tenue.

Article 7 : Composition Comité de Direction – paragraphe 1 :

Ajout de la phrase : des litiges de la Ligue.

Article 7 : Composition Comité de Direction – paragraphe 2 – tiret 3 :

Ajout du mot : notamment.

Ajout de la phrase : rémunérée au titre d'un contrat de travail.

Article 7 : Composition Comité de Direction – paragraphe 4 – tiret B :

Ajout de la phrase : en l'absence de suppléant.

Ajout de la phrase : suffrages valablement exprimés, hors bulletins blancs et nuls.

Article 8 : Révocation du Comité de Direction – paragraphe 3 :

Ajout de la phrase : des suffrages valablement exprimés, hors bulletins blancs et nuls.

Article 9 : Fonctionnement et attributions – paragraphe 1 :

Ajout de la phrase : Toute personne dont le président juge la présence utile peut assister aux séances avec voix consultatives.

Article 11 : Incompatibilités et élection du Président – paragraphe 1 :

Ajout des mots : directement ou indirectement.

Article 11 : Incompatibilités et élection du Président – paragraphe 2 :

Ajout de la phrase : une fois élu par l'AG, le comité de direction élit en son sein le président du comité aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours à la majorité absolue des membres présents, et au 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative ; en cas d'égalité, il est procédé à un 4<sup>ème</sup> tour à la majorité relative.

Article 14 : vacance :

Ajout de la phrase : 51 des règlements administratifs de la fédération.

Article 15 : fonctionnement et attributions du Bureau - paragraphe 3 :

Ajout de la phrase : dans l'intervalle des séances du comité de direction.

Article 15 : fonctionnement et attributions du Bureau - paragraphe 4 :

Ajout de la phrase : il définit, sur proposition du président, la politique salariale.

Article 18 : Modifications :

Ajout de la phrase : des suffrages valablement exprimés hors bulletins blancs et nuls.

Propositions adoptées à l'unanimité.

### **Réforme Territoriale :**

Dans le cadre de la réforme territoriale de la Fédération, et en application de la résolution votée par l'Assemblée générale de la Fédération du 8 novembre 2015, le mandat des membres des instances dirigeantes et des commissions du Comité Départemental de Tennis des Pyrénées-Orientales est prorogé d'une année à compter de l'expiration du mandat en cours. Ce mandat sera donc de 5 ans au lieu de 4. Les élections auront lieu en 2017 au lieu de 2016. Le mandat suivant sera seulement de 3 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL**

La Secrétaire Générale Elisabeth NIGAY donne lecture du bilan moral, administratif et sportif sur les diverses activités du Comité.

### **RAPPORT DU TRESORIER**

Le trésorier Général Thierry THADEE présente et commente les différentes lignes du bilan financier puis du budget prévisionnel.

Mr JARDY Commissaire aux Comptes approuve les comptes présentés.

Les comptes sont donc approuvés à l'unanimité.

Quitus est donné au trésorier.

### **Présentation des rapports de commissions :**

Chaque président de commission présente ou effectue un commentaire sur son rapport annuel relaté dans le livret de l'Assemblée Générale 2015.

La totalité des différents rapports des commissions a été remis sous forme de livret à tous les représentants de clubs présents et sera à la disposition de tous au siège du Comité Départemental.

**Interventions** : Éric LARGERON rappelle que l'assemblée générale de la ligue aura lieu le 16 janvier 2016. Le lieu restant à déterminer.

Le président remercie les intervenants et procède en leur compagnie à la remise des récompenses aux dirigeants méritants des Pyrénées-Orientales.

**Reçoivent une médaille fédérale :**

- Médailles vermeil : Robert SOLE – Comité et TC Maureillas
- Médailles d'argent: Kader NOUNI – Comité.
- Médailles de bronze : Anne DEVIU TC Thuir - Denise FARJON TC Toulouges – Albert DELCAMP TC Rivesaltes.

**Un encouragement financier au titre du Trophée Perrier est remis aux clubs de :**

AMELIE LES BAINS - BAHO - ESPIRA DE L'AGLY - LE BARCARES - SAINT PAUL DE FENOUILLET - VILLELONGUE DELS MONTS

**Pour l'Équipement** : VILLEMOLAQUE

**Un trophée est également remis aux champions de ligue de cette année :**

**TENNIS ENTREPRISE :**

- Equipe messieurs de la POLICE

**SPORTIVE**

- TC LE Mas Messieurs champion dans la division excellence

**JEUNES par équipes :**

- 13/14 ans Filles Vainqueur : CANET 66 TENNIS

**JEUNES en individuel :**

- Filles : 12 ans Vainqueur : GARD Juliette CANET 66 TENNIS
- Garçons : 15/16 ans Vainqueur : SANCHEZ Luca COC CABESTANY

**Séniors + individuel :**

- +35 dames ANDRIEU Céline - St Cyprien
- +70 Messieurs COUTRIX Michel – St Cyprien

**Séniors + par équipes :**

- +35 Dames : CANET 66
- + 35 ans Messieurs : TC du MAS

## PADEL :

- le Mas

## Récompenses licences :

Bernard MASSINES procède à la distribution des récompenses aux clubs dont le nombre de licenciés a augmenté durant la saison 2014-2015. Selon le barème suivant (année de référence: 30 septembre 2013 par rapport au 30 septembre 2015) :

- ∂ De 1 à 4 licences: 3 tubes
- ∂ De 5 à 9 licences: 5 tubes
- ∂ De 10 à 14 licences: 10 tubes
- ∂ De 15 à 19 licences: 15 tubes
- ∂ De 20 à 29 licences : 20 tubes
- ∂ De 30 à 39 licences : 30 tubes
- ∂ Et + de 40: 1 carton

Ne sont récompensés que les clubs présents ce jour. Les lots non récupérés sont attribués au championnat individuel jeunes 2016.

## Clubs concernés :

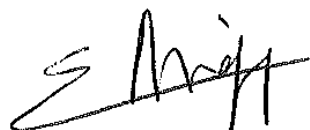
ARLES SUR TECH – ASPTT Pays Catalan – BAGES – BAHO – BOLQUERE – BOURG MADAME – CANET 66 – COLLIOURE – ESTAGEL – ILLE SUR TET – LAROQUE DES ALBERES – PIA – SAINT CYPRIEN – SAINT PAUL DE FENOUILLET – TROUILLAS – VILLELONGUE DELS MONTS – VILLENEUVE DE LA RAHO.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30

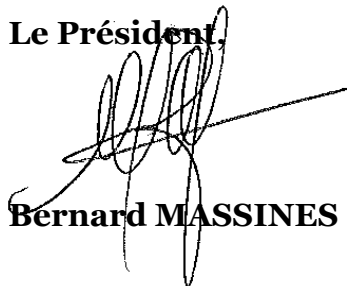
---

**La Secrétaire Générale,**



**Elisabeth NIGAY**

**Le Président,**



**Bernard MASSINES**